

78

•

S UNIES

-----  
SIXIEME COMMISSION

POINT 79

RAPPORT DE LA COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL  
RELATIF AUX TRAVAUX DE SES ~~S~~ANTE-

**J I r o M** ,

Avant tout propos, ma délégation vous remercie pour le leadership avec lequel vous dirigez nos travaux et félicite la Commission du Droit International (CDI) pour son rapport aussi

Mon pays souscrit à la déclaration précédemment faite par la Sierra Leone au nom du Groupe africain et souhaiterait faire, à titre national, les observations ci-après.

**J I r o M** ,

Les sujets constitutifs de ce premier Groupe thématique, à savoir « les principes généraux du Droit » et « la mer », sont capitale pour la Côte

, ma délégation prend note avec satisfaction des onze (11) projets de conclusions relatifs aux principes généraux du droit,



eaux, de barrages écrêteurs, ement de cuvettes dans  
remblaiement de certaines surfaces.

Le dernier projet de ce type  
Banque mondiale, se dénomme «  
Résilience Urbaine» (PARU) et se chiffre à 155 milliards de  
FCFA, soit environ 235 millions 569 mille Euros.

**J I r o M** ,

La Côté ux  
des océans et le réchauffement climatique.

Aussi, elle -elle résolument engagée dans un ambitieux  
programme de réduction drastique de ses émissions de CO2 de  
28%, dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat Elle a en  
roduire velables dans son  
2030.

partenaires bilatéraux et multilatéraux à tenir leurs engagements  
limat (COP 21), et  
faciliter entrée en vigueur du Fonds pour les pertes et  
dommages, créé lors de la COP27 en Egypte.

**J I r o M** ,

Ma délégation salue le maintien de cette thématique au  
programme de la Commission du Droit international qui prévoit  
étendre son étude à la condition étatique et à la protection des  
personnes touchées élévation du niveau de la mer.

A cet égard, mon pays partage les réflexions en faveur de  
et de intangibilité des frontières maritimes, sous  
réserve d poussées sur le cas des pays submergés par les  
eaux. Il y va de la stabilité juridique des Etats victimes de ce  
phénomène.

Nous nous félicitons en sus, au titre des sujets nouveaux, de de la question relative aux « Accords internationaux juridiquement non contraignants » au programme de travail de la Commission

La nature juridique s,  
de « soft Law », mérite clarifiée  
« les principes généraux du droit ».

Dan idée -cadre sur les questions  
liées à élévation du niveau de la mer, à  
des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, est digne  
d .

La Cô donc avec autant intérêt